

Agent comptable (H/F) du musée de l'air et de l'espace

Fonctions	Agent comptable et le cas échéant, si dualité de fonctions, préciser « et Chef des services financiers »
Position	Détachement sur emploi contractuel (Décret 85-986 du 16/09/85 mod. Art 14-4a)
Durée	Détachement et engagement moral de 3 ans. A son terme, le détachement initial pourra, le cas échéant, être renouvelé.
Date de vacance	1 ^{er} octobre 2022
Date de publication	A compléter
Date limite de retour des candidatures	Envoi des candidatures au Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A au plus tard le 26 août 2022.
Grade	Le recrutement est ouvert aux cadres : inspecteurs des Finances publiques
Affectation	Musée de l'air et de l'espace
Adresse d'affectation	Aéroport du Bourget LE BOURGET
Rémunération	Dans le cadre d'un détachement sur emploi contractuel, la rémunération est versée par la structure d'accueil, sur la base d'une fiche financière établie par le bureau Rémunération et reconnaissance. A cette rémunération s'ajoutera l'indemnité de caisse et de responsabilité.
Effectif de l'Agence comptable	3 ETPT dont l'Agent comptable (deux fonctionnaires d'Etat dont un contrôleur principal détaché de la DGFIP)
Observations	<p>Consulter les pages RH et les pages "métier" dédiées aux agents comptables :</p> <p>Remplacement d'un agent comptable en fonction depuis le 1^{er} février 2014 (à temps plein depuis le 1^{er} septembre 2018).</p> <p>A) Présentation de l'établissement</p> <p>Etablissement public administratif composé d'une centaine d'agents de droit public, le musée de l'Air et de l'Espace est le plus ancien musée aéronautique du monde.</p> <p>Sa première mission est d'assurer la conservation et l'enrichissement des collections de l'Etat ainsi que la présentation au public du patrimoine historique et culturel national dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Il est situé, à 10 minutes de Paris, sur l'aéroport du Bourget, premier aéroport d'affaires d'Europe.</p> <p>Avec l'appui du ministère des Armées, le musée de l'Air et de l'Espace a réaffirmé en 2019, son ambition d'être un pôle de référence à l'échelle nationale et internationale, dans les domaines aéronautique et spatial, tout en confortant son rôle d'acteur culturel majeur dans un panorama francilien en pleine mutation.</p> <p>B) Organisation de l'établissement et de l'agence comptable</p> <p>Le musée de l'Air et de l'Espace est organisé autour de deux départements (un départ scientifique et culturel et un département du développement des publics et du marketing), d'un secrétariat général et d'une direction de la communication.</p> <p>L'Agence comptable est composée de 3 agents dont l'Agent comptable.</p>

L'Agent comptable, chef du service de la comptabilité, a notamment la responsabilité des opérations suivantes :

- règlement des dépenses de toute nature après exercice des contrôles réglementaires ;
- recouvrement des recettes de l'établissement ;
- tenue de la comptabilité générale et des valeurs inactives ;
- élaboration, en partenariat avec l'ordonnateur, du compte financier ;
- supervision des régies d'avances et de recettes ;
- tenue de l'actif et rapprochement de l'inventaire physique ;
- co-administration du système d'information comptable et financier ;
- pilotage du contrôle interne comptable et financier

C) Profil recherché

Une expérience d'Agent comptable ou adjoint à l'Agent comptable dans un établissement public administratif ou dans une trésorerie du secteur local serait appréciée.

D) Eléments d'activité

- Budget : 13.9 M€ en CP (2021)
- Nombre de titres de recettes : 700
- Nombre de mandats de dépenses : 2 250
- Nombre de marchés et procédures adaptées : 50 procédures de marchés publics pour un montant total notifié de 4.8M€ (2021)
- Nombre de personnes rémunérées par l'établissement : 100
- Modalités (préciser si paie à façon) : paie assurée par l'établissement
- Nombre de régies : 2
- Dualité de fonctions : Non
- Instruction comptable en vigueur : Instruction comptable commune
- Logiciel utilisé : Win M9
- Participation à l'équipe de direction et au Comité de Direction (CODIR) : Non
- Participation au Conseil d'Administration : Oui, avec voix consultative
- Existence d'un service facturier : Non
- Principaux interlocuteurs internes et externes de l'agent comptable : Secrétariat général (ordonnancement, ressources humaines, affaires juridiques).
- Eléments complémentaires que vous jugez utiles (projets en cours, changement de logiciel informatiques ou de procédures...) : Un changement de logiciel est envisagé pour 2023. Une réflexion sur l'articulation des missions des pôles du secrétariat général et l'Agence comptable sera à conduire.
- Renseignements complémentaires concernant les conditions de travail :
 - Possibilité de télétravail jusqu'à deux jours par semaine ;
 - Possibilité d'ouvrir un compte épargne temps
 - Navette reliant directement le musée à la station du RER B Le Bourget
 - Restaurant du personnel sur le site du musée à tarif attractif
 - Politique de formation professionnelle accessible
 - Accès aux dispositifs d'action sociale du ministère des armées

[Présentation des fonctions d'agent comptable sur Ulysse](#)

Personnes à contacter	<p>Pour les renseignements sur les caractéristiques du poste, actuel agent comptable Monsieur Damien Daubigny – damien.daubigny@museeairespace.fr ou : Mme Laurence Bastien – Secrétaire générale – laurence.bastien@museeairespace.fr / recrutement-mae@museeairespace.fr.</p> <p>Pour les renseignements sur le recrutement (qui ne figureraient pas déjà sur les pages RH) : DGFIP, Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A - Agents comptables - Pôle mobilité externe : Claire DESHAYES (claire.dehayes@dgfip.finances.gouv.fr 01.53.18.33.01) Claire BERTHAULT (claire.berthault@dgfip.finances.gouv.fr 01.53.18.33.01) Caroline PETIT (caroline.petit@dgfip.finances.gouv.fr ; 01.53.18.16.05)</p>
Dépôt des candidatures et étapes de la procédure de recrutement	<p>1) Les candidats adresseront par la voie hiérarchique un CV et une lettre de motivation à leur direction locale qui doit motiver son avis sur chaque candidature au regard de l'aptitude du cadre à exercer les fonctions sollicitées et en considération de la date à laquelle elle estime son départ possible. Merci aux services des ressources humaines d'adresser au Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A par messagerie les candidatures accompagnées de l'avis de la direction locale sur la BALF bureau.rh-mobilite-carriere-a-agentcomptable@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>Il appartient aux agents comptables d'informer impérativement leur ordonnateur de leur démarche, en les mettant en copie de leur courriel de candidature (cf. guide sur la mobilité).</p> <p>2) Afin d'informer au plus tôt le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A de leur démarche, les candidats transmettront parallèlement au dépôt de leur candidature par la voie hiérarchique, un second envoi de leurs CV et lettre de motivation directement sur la BALF bureau.rh-mobilite-carriere-a-agentcomptable@dgfip.finances.gouv.fr</p> <p>3) Le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A examinera les candidatures des personnels, sachant qu'il est tenu compte des pratiques actuelles de gestion (délai de séjour et avis favorable de la direction locale notamment).</p> <p>4) Le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A transmettra à l'établissement les candidatures les plus adaptées au poste. Les candidats ne doivent pas prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement avant que le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A les y invite par courriel.</p> <p>Les arrêtés de nomination étant co-signés par la DGFIP, toute candidature qui ne transitera pas par le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A recueillera un avis défavorable de la part de la DGFIP.</p>